

## Ensemble de bureaux de 365 m2,, Champlan (91160) en France

Annonce **C1263168** postée le **12/juin/2024**

### Description de l'activité

---

Essonne - Champlan (91160) : A loue un ensemble de bureaux d'une superficie globale de 365 m2 bénéficiant d'une salle de réunion et d'un espace cuisine/réfectoire communs.

Plusieurs petites surfaces également disponibles.

Les locaux bénéficient de la proximité d'une nouvelle station tram située à 200 mètres.

Champlan bénéficie d'une gare tram t12 reliant la gare de Massy-Palaiseau en 5 minutes.

Correspondance avec les lignes de RER B et c et le TGV.

La commune de Champlan, se situe dans le département de l'Essonne, à une vingtaine de kilomètres au sud de Paris.

Localisée au nord du département de l'Essonne, Champlan s'insère dans la couronne urbanisée des grandes voies de circulation nationales.

Les communes limitrophes sont Massy, Saclay, Chilly-Mazarin, Longjumeau, Saux-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette et Palaiseau.

Champlan est remarquablement bien située par rapport aux grands axes routiers et autoroutiers du sud de la région de paris, en particulier la RN 20, la RN 188 et l'autoroute du soleil a6 pour les liaisons nord-sud, l'autoroute a10 et ses prolongements pour les liaisons est-ouest.

Ainsi Champlan, n'est qu'à trente minutes en voiture de Paris.

Champlan se trouve à proximité : Du pôle de Massy qui dispose de la gare TGV et de deux lignes RER B et c, de l'aéroport d'Orly, de l'a6, de l'a10, de la RN 104 et de de la RN 20.

Les honoraires d'agence sont à la charge du locataire, soit 16000,00 €.

**Surface commerciale** : 365 m<sup>2</sup>

**Surface totale** : 365 m<sup>2</sup>

**Loyer mensuel** : 5 000 €

**Logement de fonction présent** : oui

### Informations sur la cession

---

Type d'opération : Array

Prix : N.C.

### Localisation

---

Localisation : **Champlan (91160), Essonne, Ile-de-France**

Nombre d'habitants\* à Champlan : **2 525 ( sos villages )**

## **Photos**

---

**Il n'y a pas de photos pour cette annonce.**